

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/12/198

Objet : 198 - Prestation d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la gestion des vannes de l'écluse de Vire Normandie pour lutter contre le risque d'inondation et le dépôt excessif de sédiments dans le plan d'eau

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'offre de prix présenté par la société EAU'RIGINE pour une prestation d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la gestion des vannes de l'écluse de Vire Normandie pour lutter contre le risque d'inondation et dépôt excessif de sédiments dans le plan d'eau.

Décide

- De signer le marché de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des vannes de l'écluse de Vire Normandie pour lutter contre le risque d'inondation et dépôt excessif de sédiments dans le plan d'eau, avec la société EAU'RIGINE, domiciliée à CCM VIRE 25 RUE GENERAL LECLERC 14500 VIRE NORMANDIE.

Le contrat prend effet à compter de sa signature et jusqu'à l'exécution de l'ensembles des missions.

Le montant du contrat s'élève à 8 200€ HT, soit 9 840 €TTC.

Fait à Vire Normandie, le 12 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241219-198-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Publication : 19/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

